



LE DROIT D'AUTEUR

Le site du [Festival de Tango de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac](#) n'échappe pas au droit des auteurs des contenus : images, photographies, vidéos, textes, dessins, caricatures... qui y sont dessus car ces contenus sont protégés.

La reproduction, la diffusion, la publication et l'utilisation des œuvres sont soumises à autorisations et à précautions.

N'hésitez pas à nous demander si vous avez un doute.

Le fait qu'un contenu soit accessible sur Internet ne donne pas le droit de le reproduire ou de le diffuser sans autorisation pour illustrer une publication même si on prend soin de mentionner le nom de l'auteur et la source.

Donc vous pouvez utiliser des contenus à titre privé sans les rendre public, pour un usage privé, dans des représentations privées et gratuites dans le cercle familial. Des exceptions existent notamment des parodies, pastiches, caricatures, analyses, courtes citations à caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou informatif.



L'autorisation peut être donnée par l'auteur à l'avance avec des licences libres comme *Creative Commons* CC :

BY : nom de l'auteur,

ND : sans modifications,

NC : sans commercialisation...

Le partage n'est pas prévu sur notre site.



Les contenus ne sont pas libres de droits. Les contenus n'ont pas été déposés mais le droit d'auteur s'applique même sans mention DR Droits réservés, Copyright, indication de signature ou si vous coupez la signature pour la publier, par exemple, dans un [article](#) d'un [quotidien](#) régional.



Le rendez-vous revient après deux années d'absence. Photo DR - Natacha DAVID.

Le droit d'auteur veut dire que seul l'auteur peut autoriser ou interdire l'utilisation de son œuvre, gratuitement ou non. L'utilisateur ne dispose pas toujours de l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits d'auteur pour utiliser l'œuvre. Par exemple : un organisateur du Festival qui autoriserait un quotidien à utiliser une photo qui ne lui appartient pas et dont il n'a pas demandé l'autorisation à l'auteur de la photo. L'association du Festival de Tango a l'autorisation des photographes de publier les photos sur son site mais pas de donner l'autorisation à d'autres personnes de publier un contenu qui ne lui appartient pas. Les images peuvent être utilisées pour la communication du Festival, dans un cadre raisonnable : pas de commercialisation et avec une citation du nom du Festival et du photographe (logiquement appréciée).

L'association Tango Festival de St Geniez a demandé, chaque année, dans le cadre de prestations de services à des photographes (voir [sur le site dans l'onglet / Les Plus](#)) de prendre des photos et a demandé l'autorisation de les mettre [sur son site à l'onglet / Photos](#). Vous pouvez les copier pour votre usage privé mais pas les utiliser publiquement : reproduire, publier, diffuser, exposer, transformer, retoucher, exploiter commercialement, intégrer dans des produits dérivés, etc. et bien sûr, comme l'article l'explique ci-dessus, ACCORDER DES DROITS (que vous n'avez pas, pas plus que l'association Tango Festival de St Geniez) à d'autres personnes pour les utiliser suivant le [droit à l'image](#).

Un photographe réalise des photos pour une commande suivant un contrat en échange d'une rémunération car c'est son gagne pain. L'utilisation des photos pour être diffusées se fait aussi en échange d'une rémunération et de la mention du nom du photographe et du site du Festival. Les images sont la propriété exclusive du Festival de St Geniez et toute utilisation extérieure au site et au Festival se fait avec l'autorisation du photographe.

Sources :

- https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/apie/propriete_intellectuelle/publications/utiliser_contenu_etapes_essentielles.pdf

- <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103#:~:text=Qu'est%20ce%20que%20le,informations%20concernant%20votre%20vie%20priv%C3%A9e.>